



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

Fédération Générale des Transports et de l'Équipement

47-49 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS

Tél. : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71

Mel : cfdt.cheminots.fgte@wanadoo.fr

Site internet : www.cfdtcheminots.org

LA CRISE SALARIALE

Pour un taux d'inflation qui devrait en fin d'année approcher 2,5%, la direction a proposé dans sa grande générosité +0,25% au 01 octobre 2008.

Cette proposition complète les mesures déjà prises :

- Augmentation de la prime de travail de 12,50€ au 01 janvier 2008 soit 0,58% en moyenne,
- Revalorisations de 0,7% au 01 janvier et de 0,4% au 01 mai 2008,
- + 0,32% pour l'intégration partielle de la prime de travail (codes prime 1& 2) dans la PFA.

Cela fera donc un total de 2,25% pour l'année 2008.

Malgré l'insistance de la CFDT et quelques autres Organisations Syndicales, la direction a refusé de revoir sa position et a même été jusqu'à proposer une revalorisation de 0,40% au 01 janvier 2009 en lieu et place des 0,25% au 01 octobre 2008.

L'ensemble des Organisations Syndicales a rejeté cette proposition qui aurait eu pour conséquence de ne pas revaloriser les pensions de nos retraités.

En réponse à une demande CFDT de mesure d'équité entre les personnels à statut et contractuel, suite aux négociations sur les retraites, l'entreprise propose pour les contractuels de porter la majoration de salaire d'ancienneté de 3 à 3,3 % et d'octroyer une majoration supplémentaire de 3 % pour les agents contractuels de plus de 55 ans et n'ayant pas eu de majoration depuis au moins 5 ans.

Dans un paquet cadeau, la direction a voulu intégrer dans le texte d'accord salarial, un volet sur l'amélioration de la politique d'aide au logement, un autre sur une garantie individuelle du pouvoir d'achat, un autre sur l'aide au transport sans qu'aucune concertation préalable n'ait lieu.



La CFDT est intervenue pour que ces sujets d'importance ne soient pas traités à la légère et a obtenu que ces points, hormis celui de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), fassent l'objet de réunions spécifiques.

Donc dossiers à suivre...

Mais qu'est-ce que la GIPA ?

Le principe : garantir à un agent qui n'a pas eu de déroulement de carrière (notations ou déclenchement d'échelon) entre le 01 janvier 2006 et le 30 septembre 2008 de bénéficier d'une compensation financière en solde de tout compte.

Si le principe est louable, ce système démontre bien que la grille salariale actuelle est source d'inéquité de traitement entre les agents, en ayant des conséquences sur leur rémunération.

Ce projet d'accord est soumis à signature. La CFDT, fidèle à ses principes de démocratie, consultera ses adhérents pour prendre une décision de signer ou non l'Accord Salarial et l'accord spécifique GIPA.

DERNIER SCOOP :

Après une bonne nuit de sommeil et de réflexion, et très certainement grâce aux dernières interventions en séance des seules CFDT et FGAAC, l'entreprise fait ce jour à 15 h 30 une nouvelle proposition qui est de porter la revalorisation à + 0,40 % au 1^{er} novembre 2008. Cette dernière proposition porte la revalorisation annuelle à + 2,40 %.

Paris, le 16 octobre 2008